



Diagnostic de la situation actuelle

Les objectifs de la démarche

- Améliorer la sécurité des déplacements ;
- Réduire la vitesse des véhicules motorisés sur les voies routières traversant le centre-bourg, en proposant éventuellement la mise en place de zones de circulation apaisée ;
- Promouvoir et valoriser les modes de déplacement actifs et notamment la marche pour les déplacements de proximité ;
- Améliorer l'accès, pour tous les modes de déplacement, aux commerces et services de centre-bourg, dans un objectif de maintien de leur vitalité ;
- Prendre en compte les contraintes de la viabilité hivernale dans les prescriptions d'aménagement.

Une démarche en deux phases

1- Le diagnostic de la situation actuelle

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Les déplacements
 - Motorisés
 - À vélo
 - À pied
- Le fonctionnement du centre-bourg

En fil rouge : le point de vue des Génésiens ...

... recueilli par le biais d'une démarche participative mise en œuvre le 4 avril 2017, sous forme d'un diagnostic en marchant et d'une réunion participative en salle, ouverts à l'ensemble de la population de la commune.

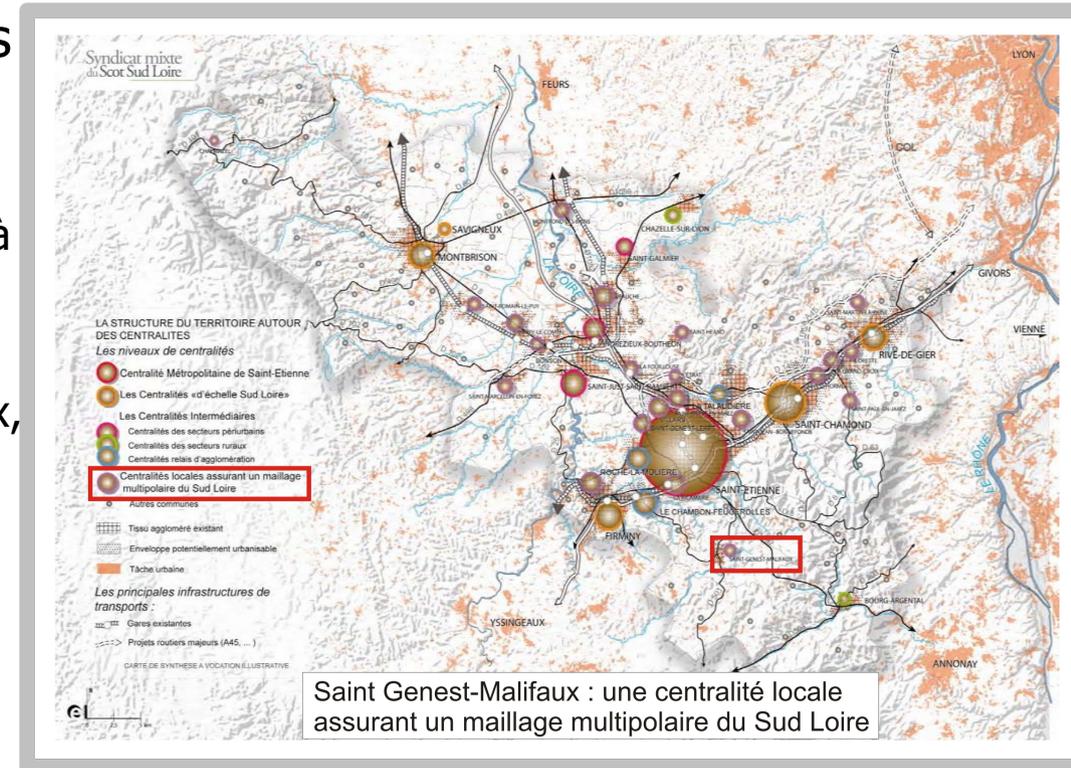
Vous êtes ici

2- Le schéma global d'aménagement

L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Les objectifs forts du Scot Sud-Loire (approuvé le 19 décembre 2013) :

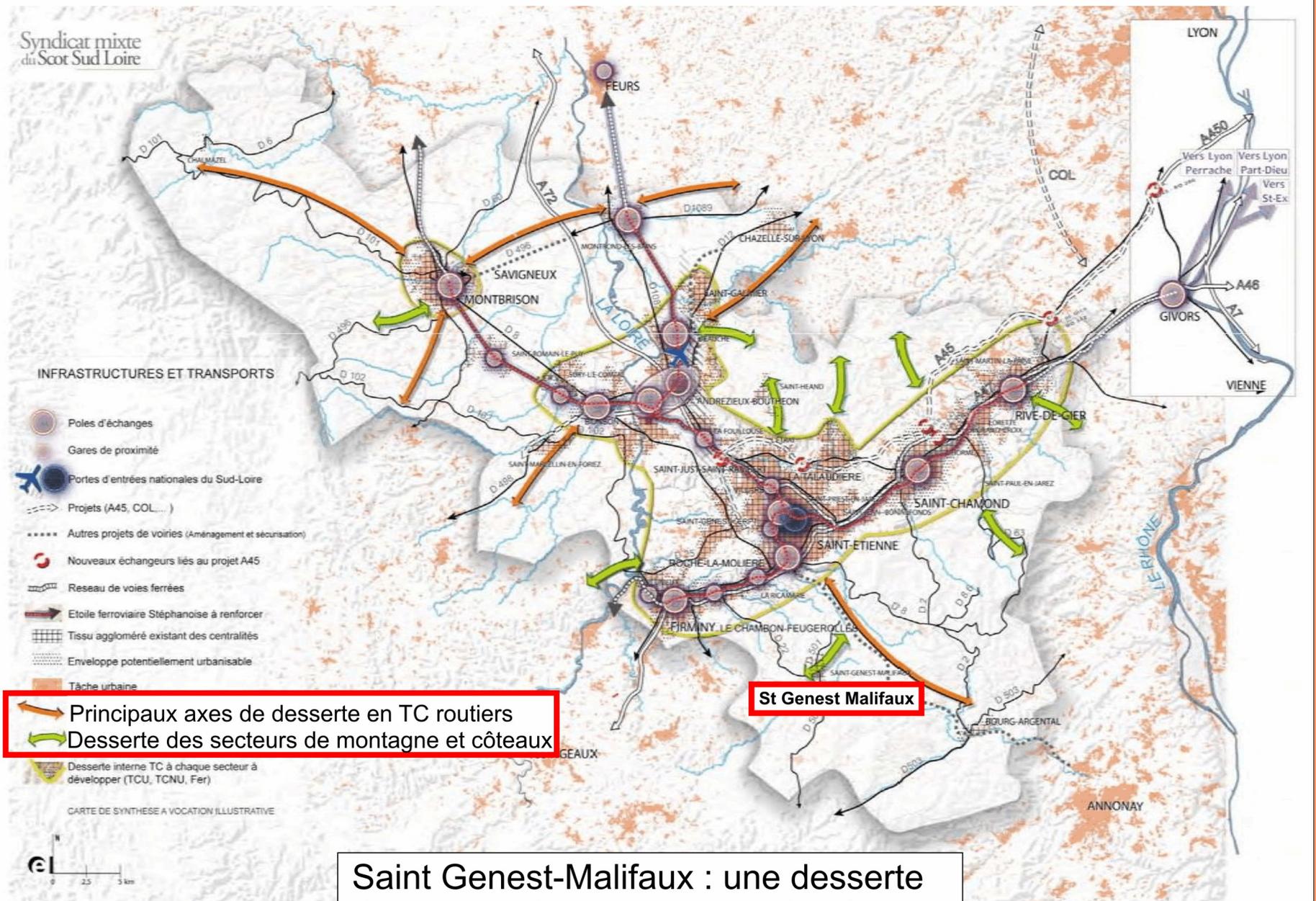
- Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et les paysages ;
- Structurer les territoires urbains autour des centralités :
 - Conforter plusieurs niveaux de « centralités », de métropolitaine à locales ;
 - Affirmer le rôle des centralités locales, dont Saint-Genest-Malifaux, comme lieu d'accueil prioritaire de développement et comme bourgs maillant l'espace rural (services, enseignement, commerces...)



L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Les objectifs forts du Scot Sud-Loire :

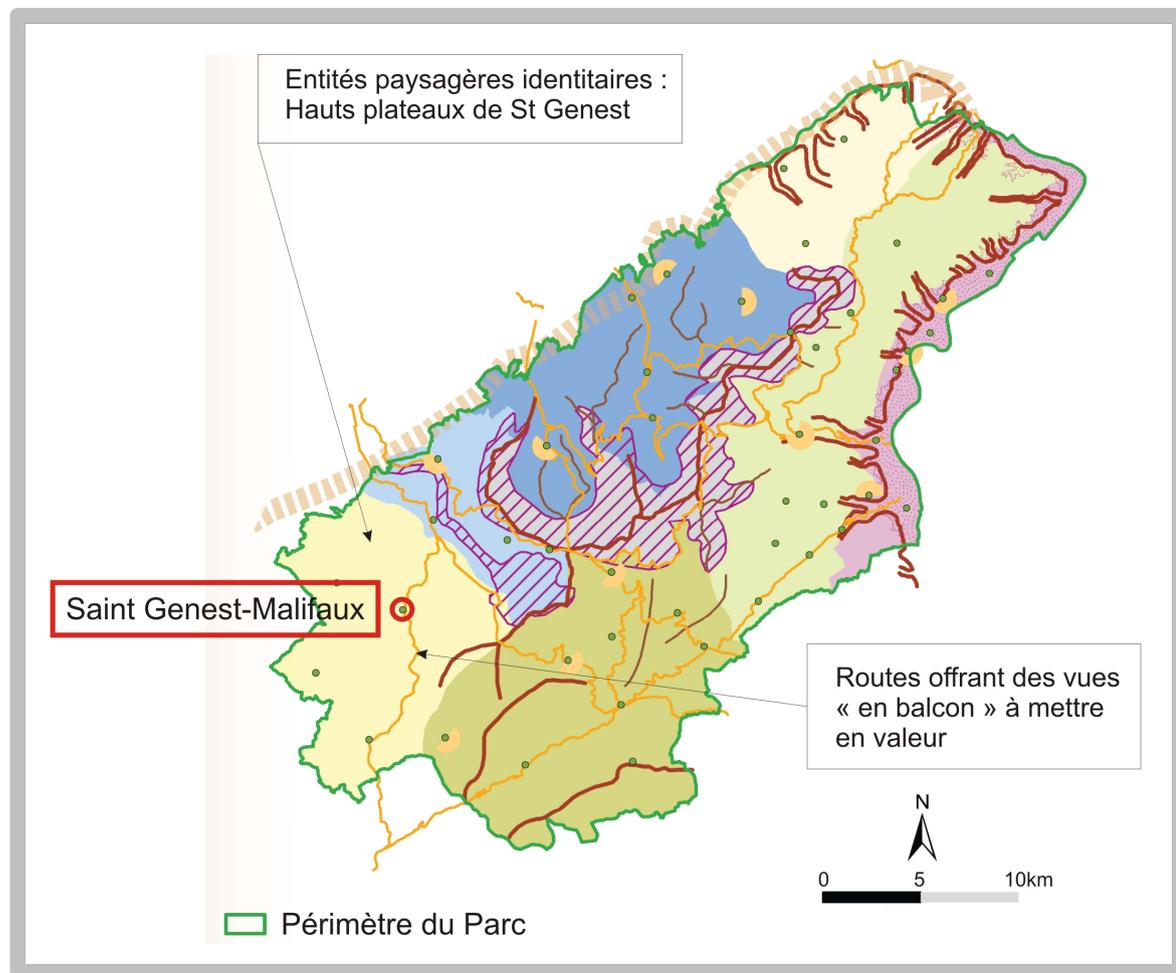
- Maîtriser l'extension urbaine :
 - Réduire la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
 - Maîtriser et organiser les extensions urbaines nécessaires au développement et à l'aménagement du Sud Loire ;
 - Mettre en œuvre un nouveau modèle de développement urbain basé sur les niveaux de centralités et une maîtrise des déplacements.
- Conduire une réflexion globale sur les déplacements :
 - Assurer dans les zones rurales une desserte minimum de transports collectifs, rejoignant la centralité la plus proche (sachant que les zones rurales peuvent difficilement être desservies par des réseaux cadencés et fréquents) ;
 - Promouvoir l'intermodalité et la complémentarité entre les modes ;
 - Favoriser le développement des modes doux et des alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les besoins de déplacements de proximité.



L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

La charte du PNR :

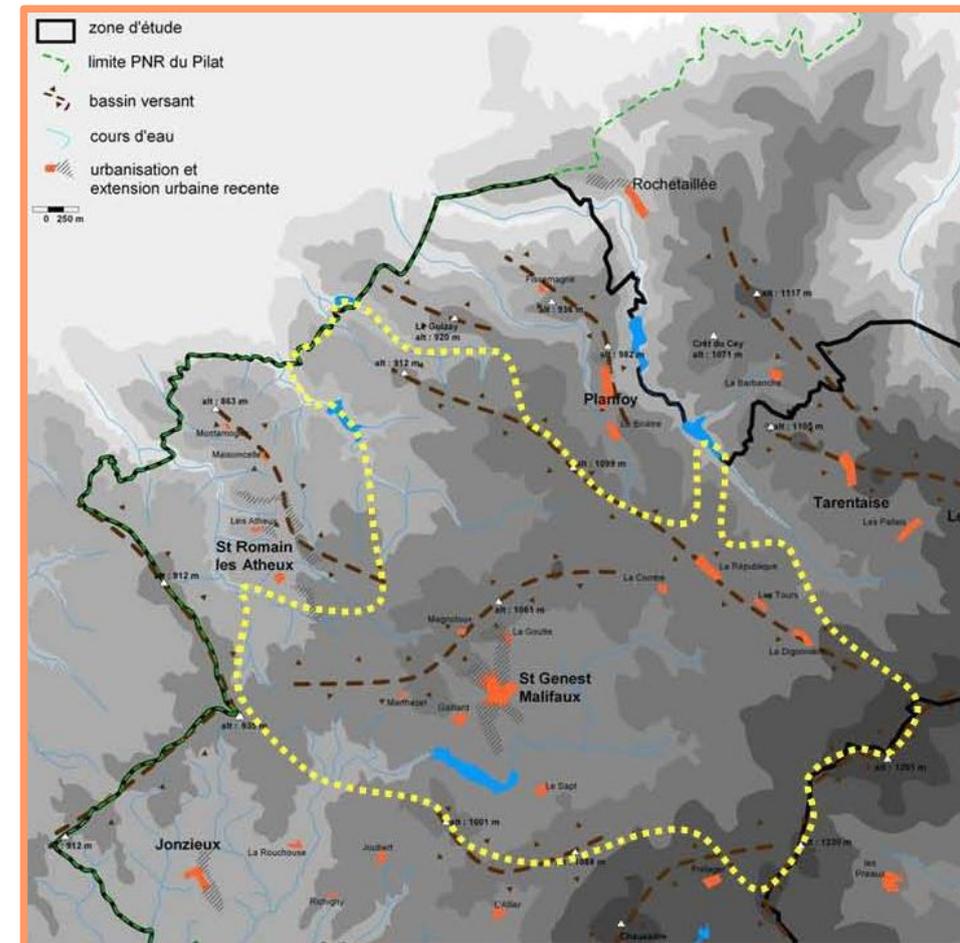
- Mieux tenir la limite ville-campagne qui fait la transition entre une vallée au caractère urbain bien marqué et un espace aux caractéristiques paysagères rurales à maintenir ;
- Développer et promouvoir l'écomobilité, en favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.



L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Le PLU :

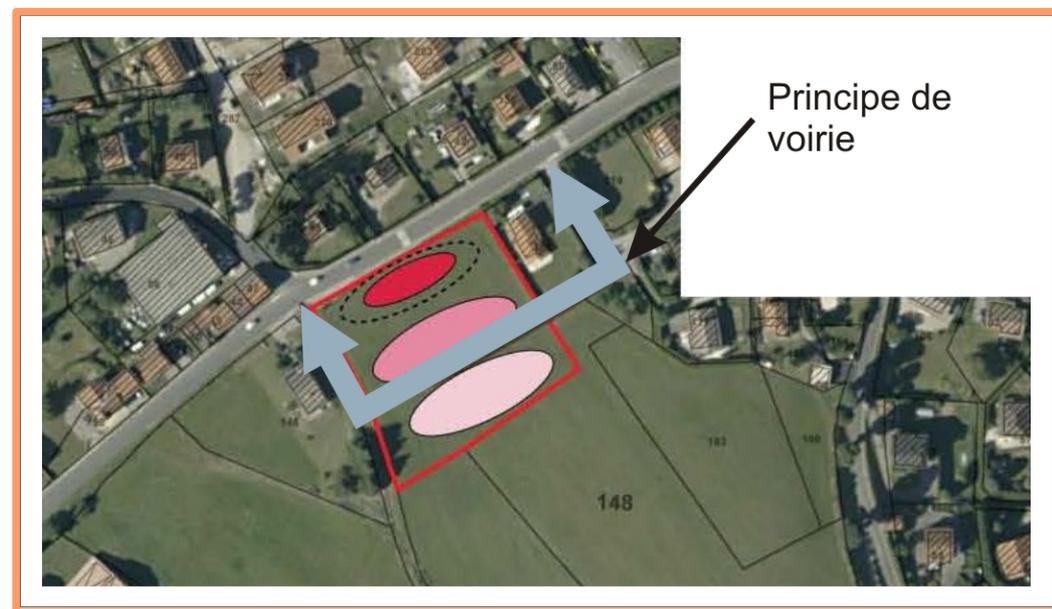
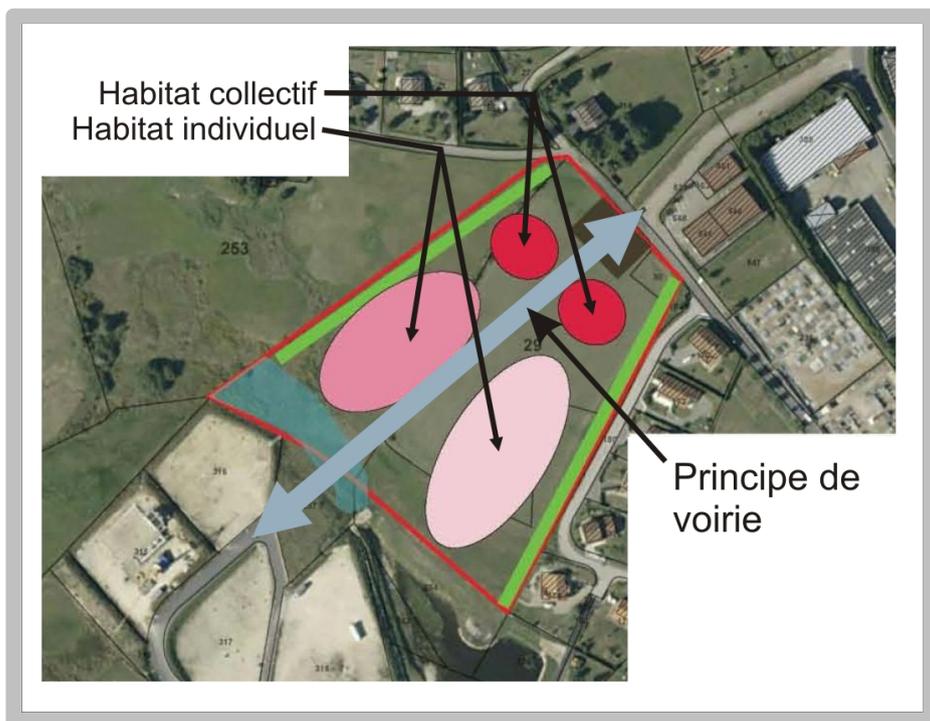
- Entré en vigueur le 17 février 2017.
- Le bâti :
 - Surtout concentré autour du chef-lieu ;
 - Autour de celui-ci, l'habitat rural est structuré en hameaux et fermes isolées qui se sont implantés sur l'espace agricole.
- Bonne desserte routière de la commune :
 - Accès facile aux pôles urbains de proximité ou aux pôles d'importance régionale.
 - Conséquence : une utilisation importante de la voiture.



L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Le PLU :

- Les orientations d'aménagement et de programmation (focus sur les déplacements) : la desserte des zones à aménager tend à continuer et compléter le maillage de voirie
 - Les 3 pins
 - Rue du Velay



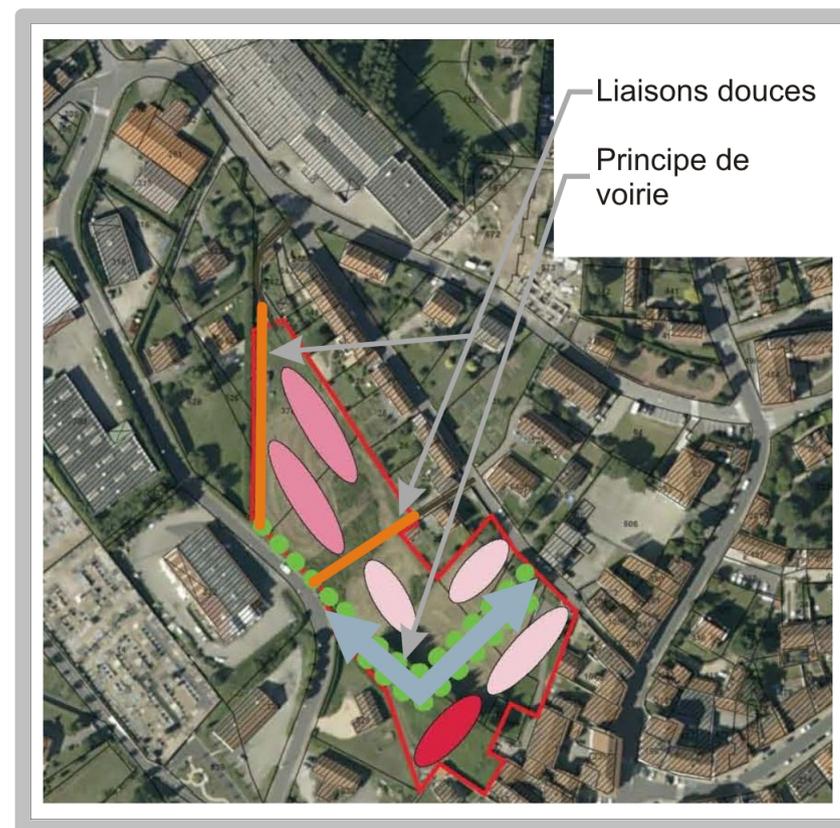
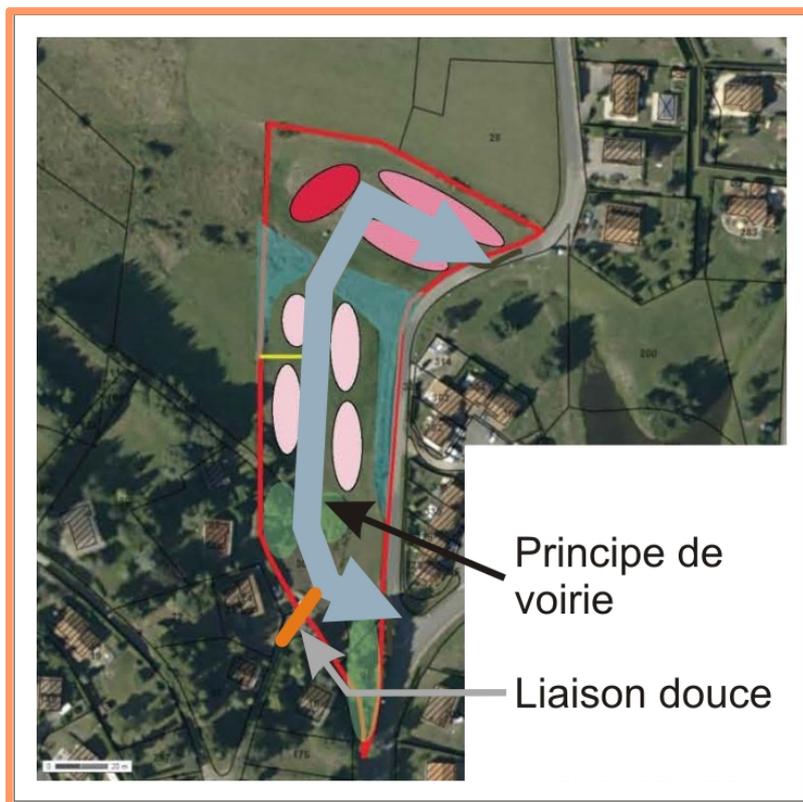
L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Le PLU :

- Les orientations d'aménagement et de programmation :

- Les Buissons

- Saint Rambert



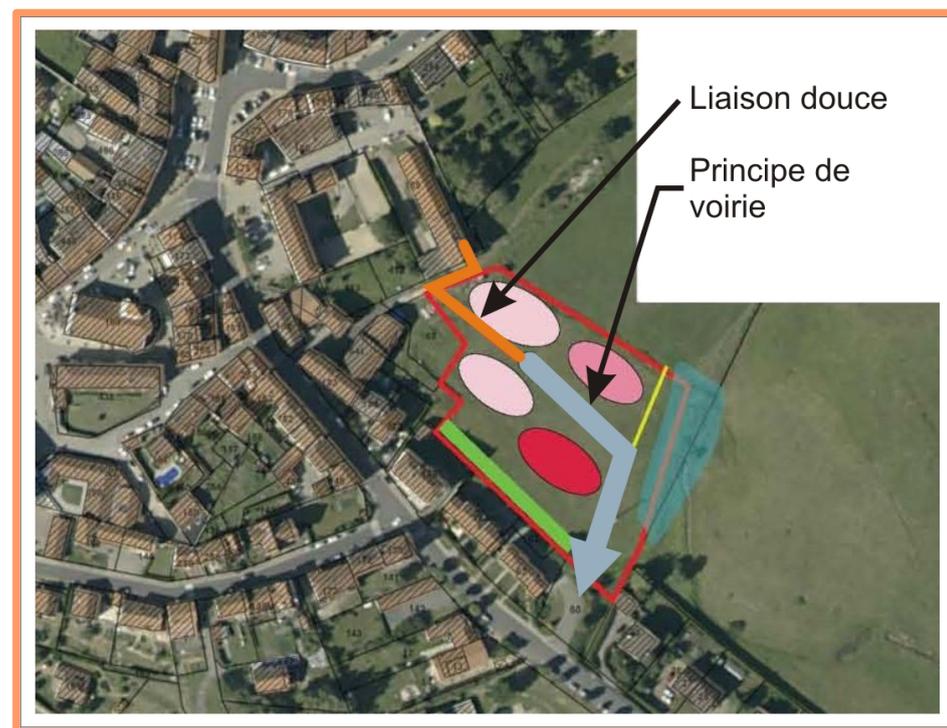
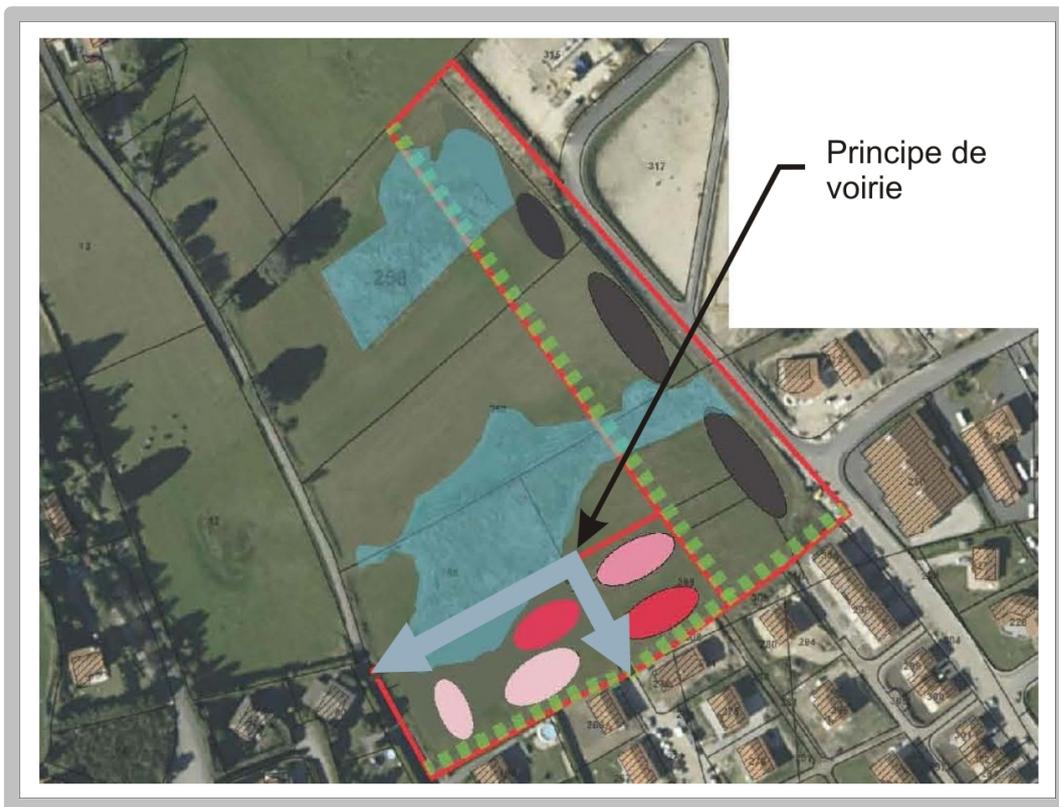
L'urbanisme et l'aménagement - Les grandes tendances pour structurer, renforcer et développer le territoire

Le PLU :

- Les orientations d'aménagement et de programmation :

- Les Sources

- La Semène



Les déplacements motorisés

Les transports collectifs interurbains :

- Saint Genest-Malifaux est desservi par la ligne régulière de transports TIL n°119 Jonzieux – St Étienne
- 2 arrêts dans le centre-bourg :
 - Place du 19 mars 1962
 - Place maréchal Foch
- Tarifs : 2€/trajet, 40€ abonnement mensuel.



St Étienne		7:20	11:40	12:30	16:15	17:40	18:30			7:15	7:30	8:30	13:30	17:50
St Genest-Malifaux	Place Foch	7:40	12:00	12:50	16:35	18:00	18:50			6:55	7:10	8:10	13:10	17:30
	Place 19 mars	7:41	12:01	12:51	16:36	18:01	18:51			6:51	7:06	8:06	13:06	17:26
Jonzieux		8:00	12:20	13:10	17:00	18:20	19:10			6:30	6:45	7:45	12:45	17:05

Les déplacements motorisés

Les transports scolaires :

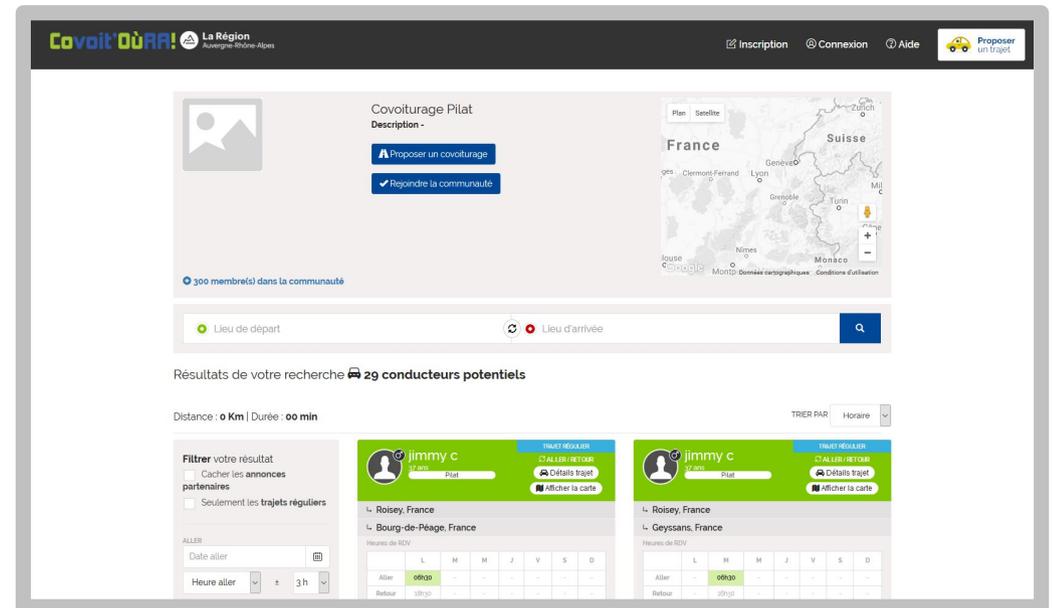
- 7 lignes desservent le centre-bourg :
 - Saint Étienne – Saint Genest-Malifaux
 - Saint Genest-Malifaux – Saint Romain-les-Atheux
- Saint Genest-Malifaux
 - Planfoy (bourg) - Saint Genest-Malifaux
 - Saint Genest-Malifaux (hameaux) - Saint Genest-Malifaux (école – collège)
 - Le Bessat – Tarentaise - Saint Genest-Malifaux
 - Saint Genest-Malifaux (place Maréchal Foch) - Saint Genest-Malifaux (lycée agricole)
 - Saint Régis-du-Coin - Saint Genest-Malifaux (collège privé)
- Ces lignes scolaires sont également ouvertes aux voyageurs, dans la limite des places disponibles.
- Tarifs : 1€50/trajet, 20€ abonnement mensuel.



Les déplacements motorisés

Le co-voiturage :

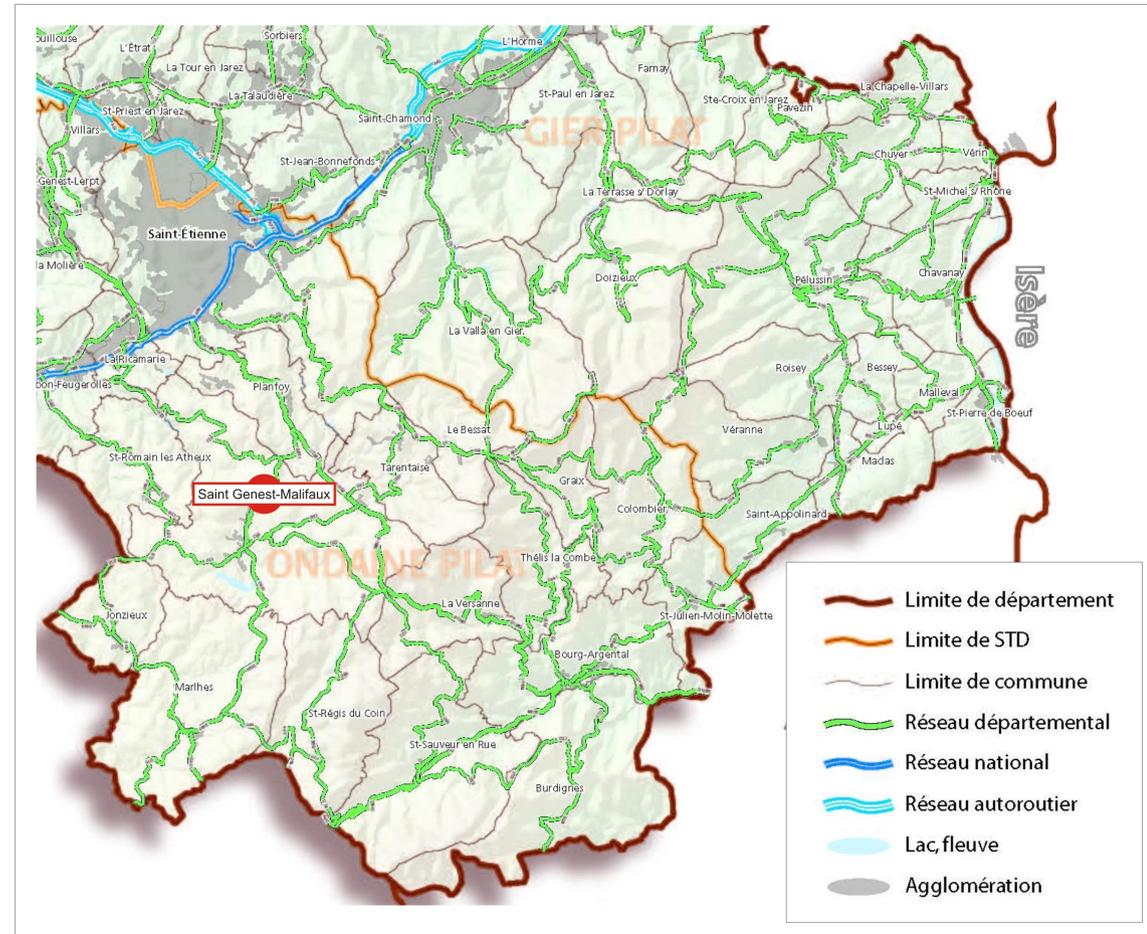
- L'association Pilattitude et le Parc Naturel Régional du Pilat ont mis en place un service de co-voiturage pour des trajets réguliers ou occasionnels.
- Il fonctionne grâce à la plateforme en ligne *Covoit'OùRA!* mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Les déplacements motorisés

Le réseau routier départemental

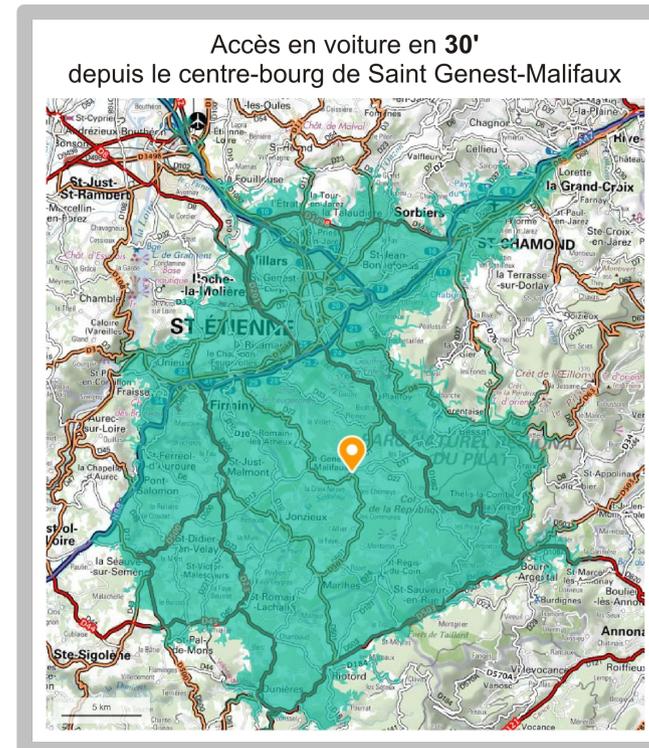
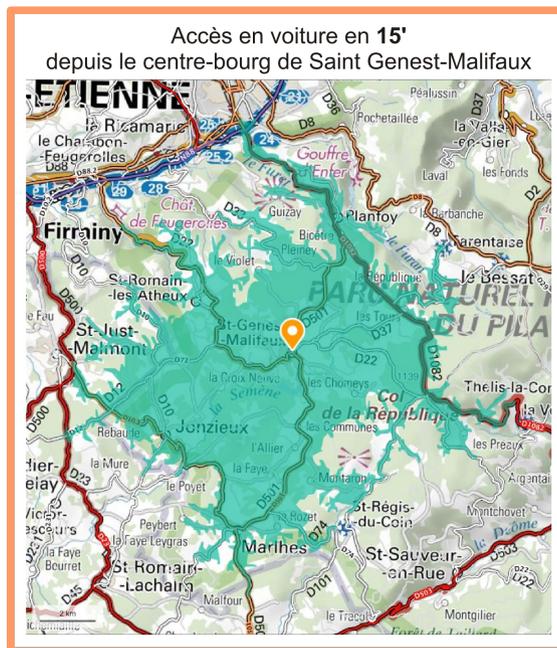
- Saint Genest-Malifaux est traversée par 2 routes départementales :
 - RD501 (Planfoy → Marlhès → Haute-Loire) ;
 - RD 22 (Le Chambon-Feugerolles → Burdigues)
- Les règles de gestion et de police sont définies dans le *Règlement de voirie départemental*.



Les déplacements motorisés

La desserte routière

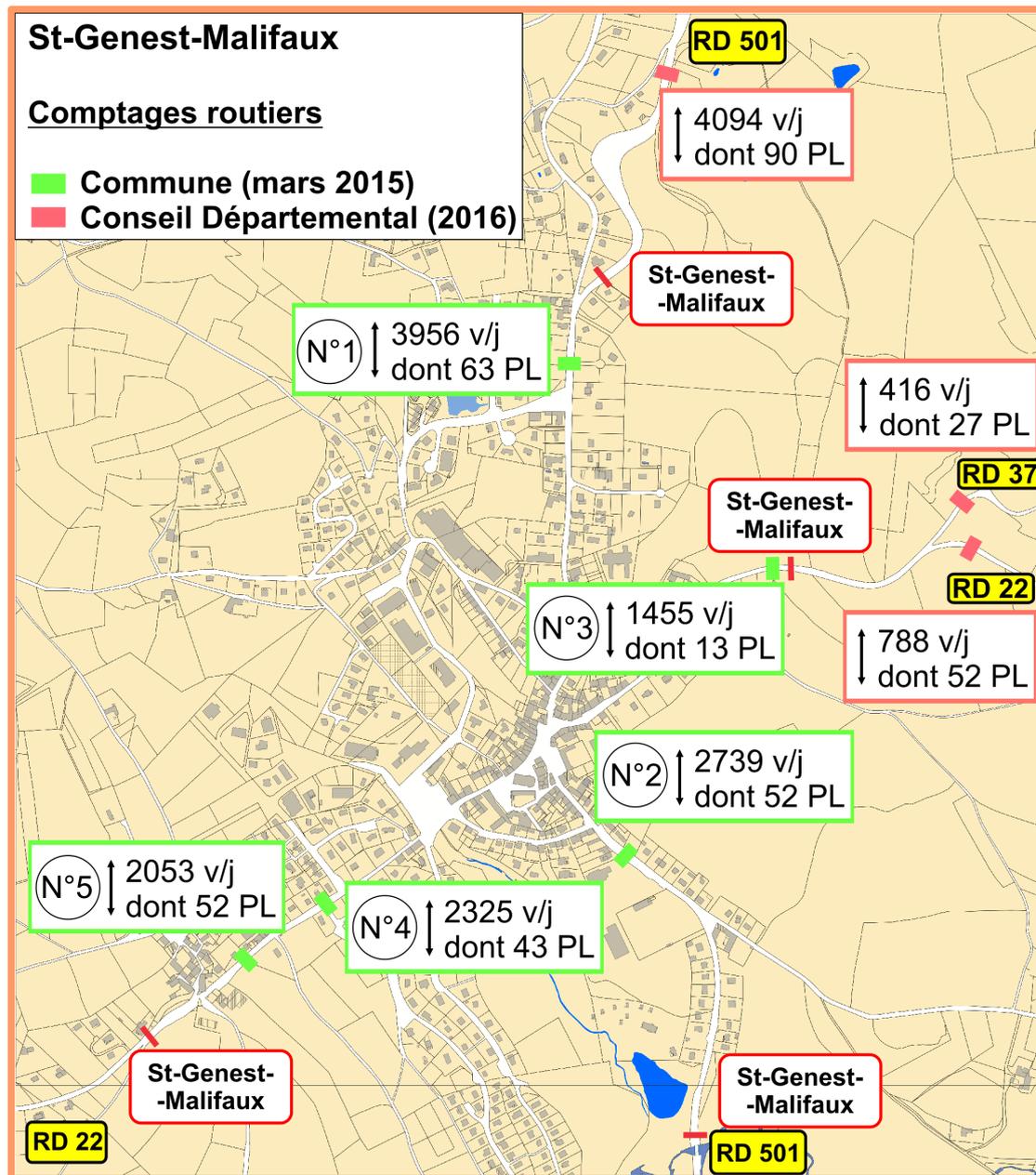
- Le réseau routier départemental, national et autoroutier offre une bonne desserte des pôles de proximité et des pôles régionaux :
 - Bourg-Argental (18km / 18'), Saint Étienne (cours Fauriel : 14km / 16') ;
 - Annonay centre (33km / 37') ;
 - Lyon-centre (via A47 : 74km / 1h02'), Valence-centre (via A7 : 93km / 1h21').
- Cartes isochrones :



Les déplacements motorisés

Les trafics routiers

- À l'entrée nord du bourg sur la RD501 :
 - 3956 véh/j
 - Soit moins de 400véh. à l'heure de pointe = 1 véh. toutes les 9 secondes (2 sens confondus).
- Sur la RD22 (branche Est) :
 - 2325 véh/j
 - Soit 1 véh. toutes les 15 secondes (2 sens confondus) à l'heure de pointe.
- Les pourcentages de PL sont peu élevés dans le bourg (entre 0,9 à 2,5%), mais l'impact est fortement ressenti par les riverains.



Les déplacements motorisés

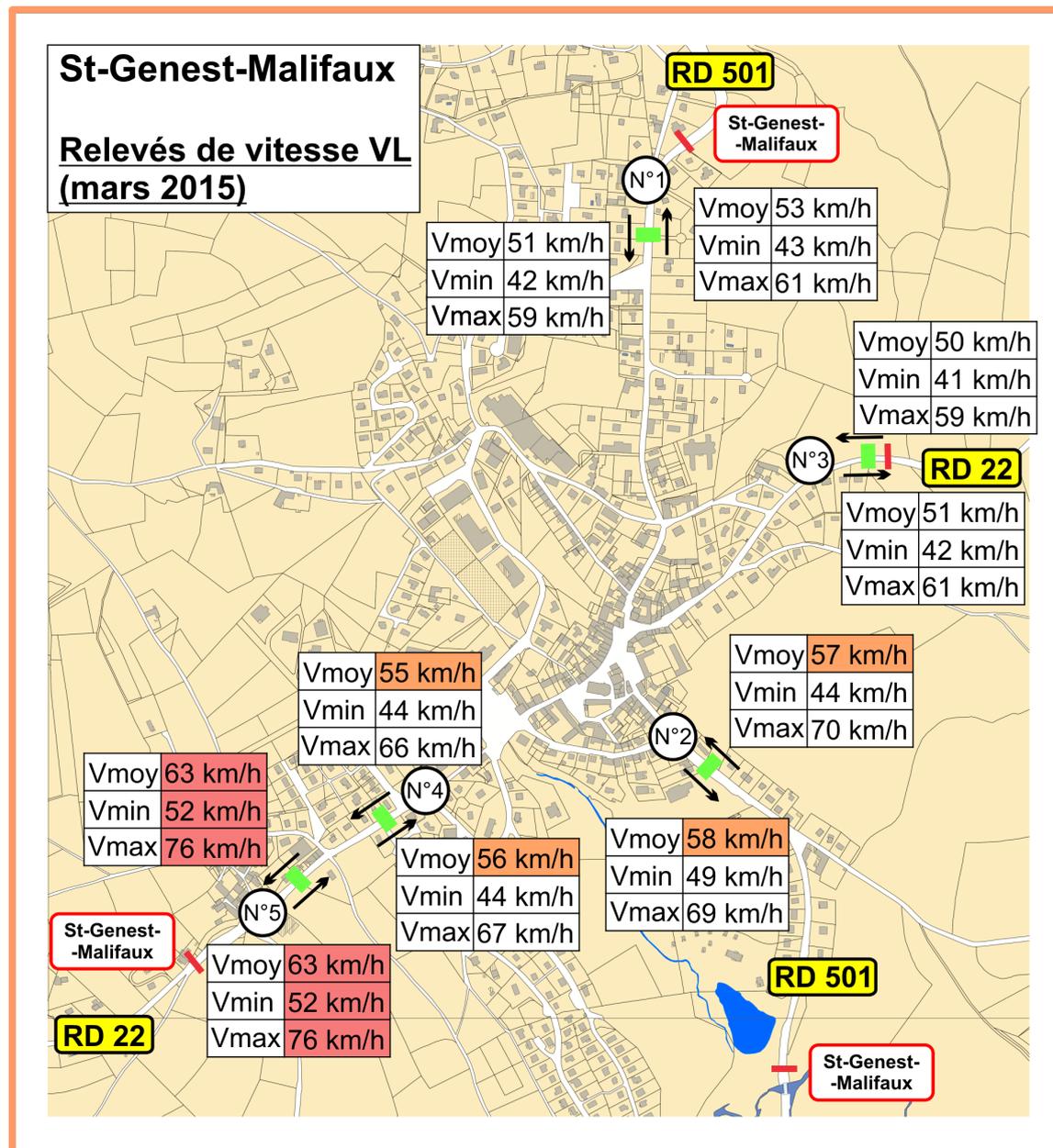
Les vitesses relevées

- Des vitesses moyennes pratiquées globalement supérieures à la limite autorisée.

Rappel sur les distances d'arrêt d'un VL :

- À 30 km/h : 14m
- À 50 km/h : 28m
- À 70 km/h : 46m

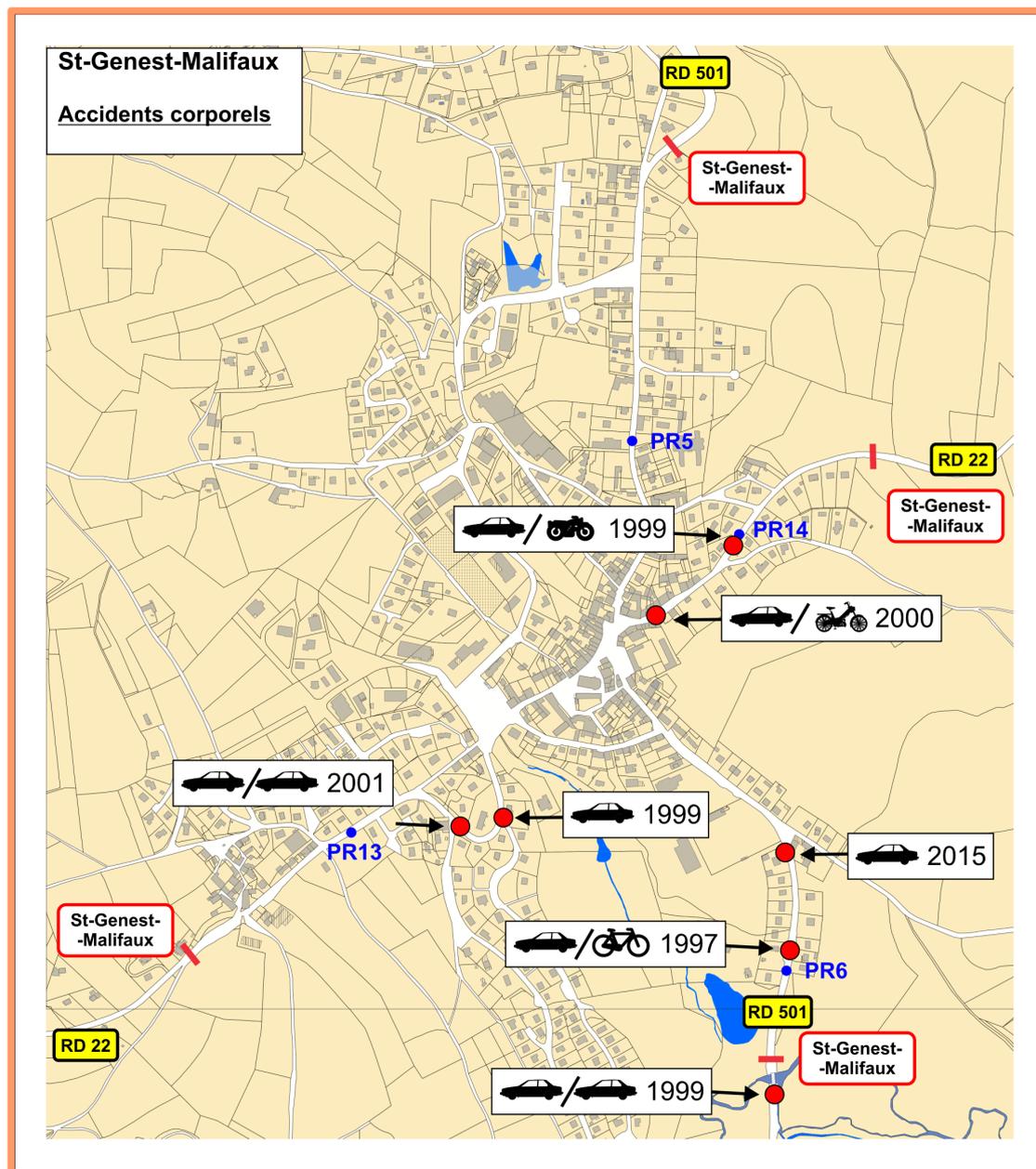
Rappel : en cas de choc VL/piéton, 8 fois plus de risque de décès à 50km/h qu'à 30km/h.



Les déplacements motorisés

Les accidents corporels de la circulation

- Très peu d'accidents corporels sur les 5 dernières années.
- Accident 2015 :
 - 1 VL seul
 - 2 blessés légers non hospitalisés.
- Une insécurité ressentie non liée à l'accidentalité constatée.



Les déplacements motorisés

La viabilité hivernale

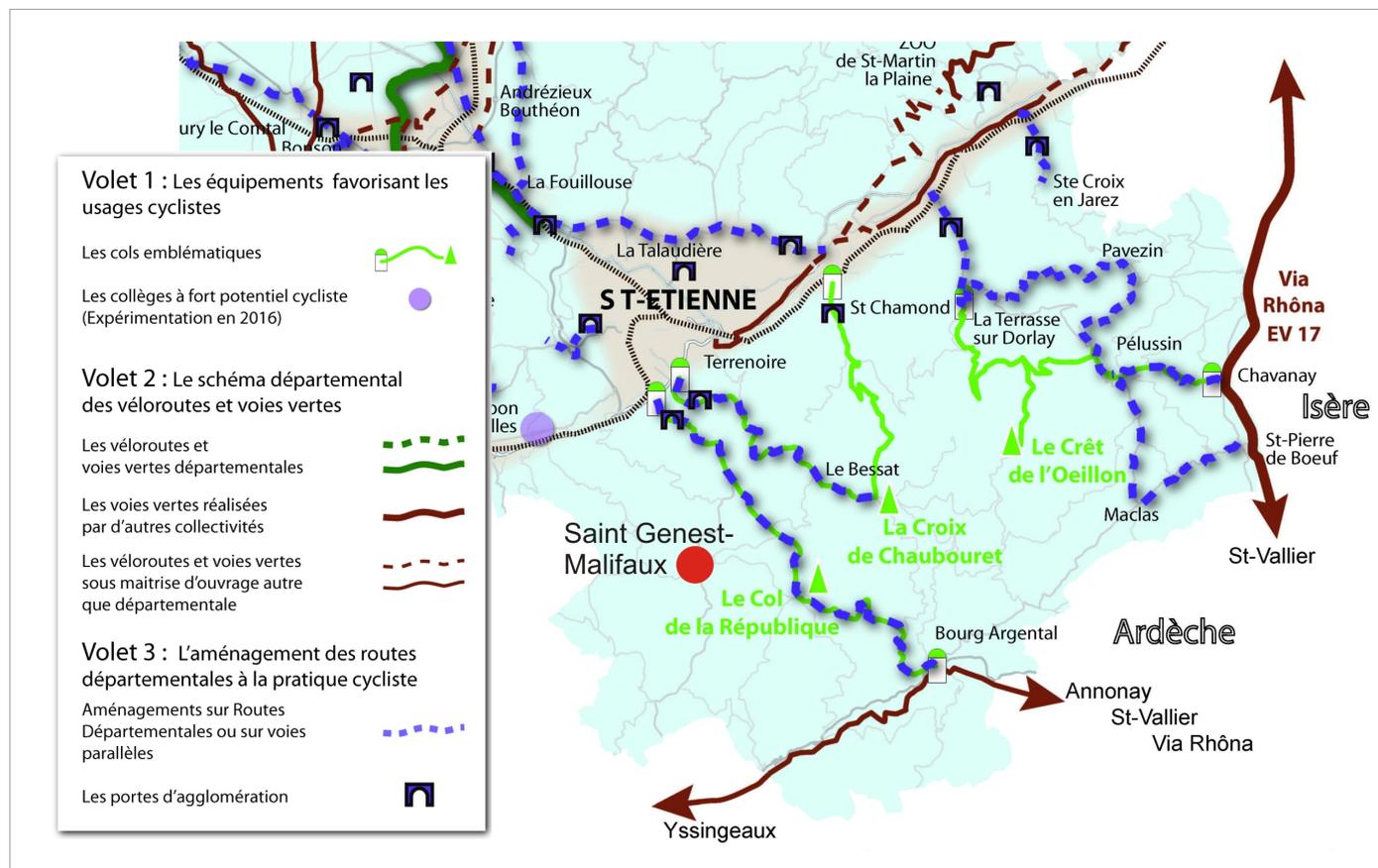
- Situé à environ de 1000m d'altitude, le centre-bourg est susceptible de recevoir des chutes de neige de novembre à avril.
- Le Département réalise gratuitement le déneigement et le salage des routes départementales en traversée d'agglomération dans le cadre des circuits organisés de viabilité hivernale.
- Mais l'enlèvement des bourrelets de neige, le déneigement et le salage des trottoirs, des places et des parkings ne sont pas assurés par le Département.
- Organisation VH de la commune :
 - Les agents communaux sont en veille permanente lors des épisodes de neige et de verglas ;
 - Les petites chutes de neige sont traitées par les agents communaux ; pour les chutes plus importantes, des agriculteurs équipés viennent en renfort ;
 - La jurisprudence reconnaît au maire le pouvoir de prescrire par arrêté, aux riverains des voies publiques, de déneiger le trottoirs situé devant leur habitation.



Les déplacements à vélo

Le Schéma de développement du vélo dans la Loire

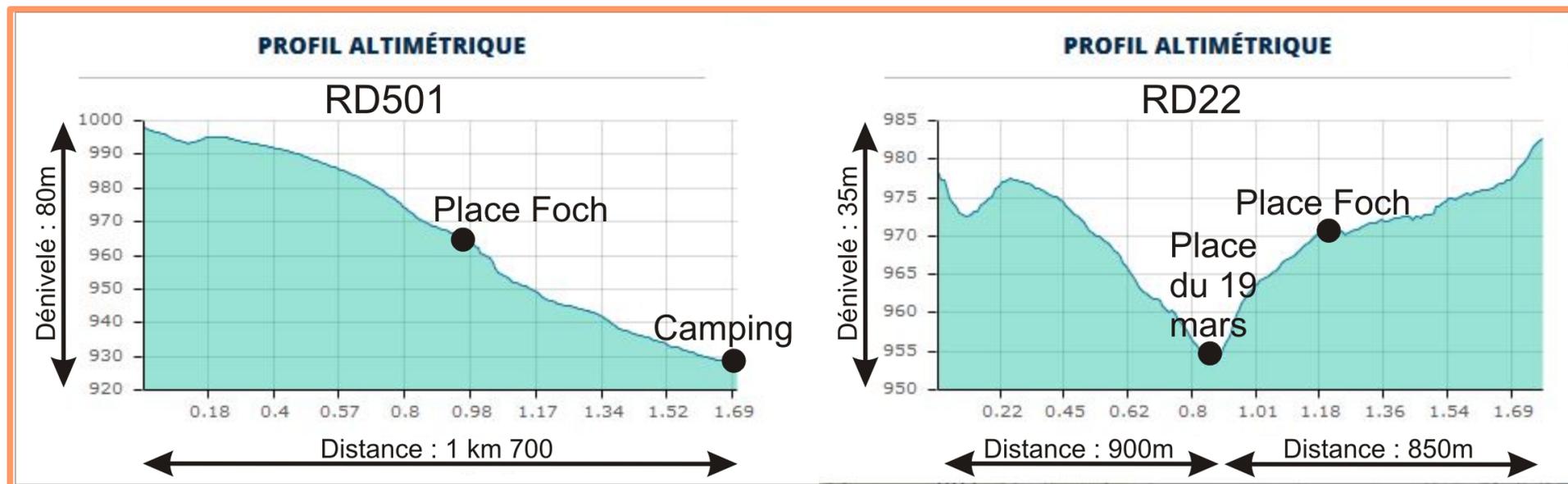
- Il n'y a pas d'itinéraire vélo identifié, traversant le centre-bourg de Saint Genest-Malifaux.



Les déplacements à vélo

Peut-on être cycliste à Saint Genest-Malifaux ?

- La topographie du centre-bourg et de son proche environnement est peu propice à un usage utilitaire du vélo (pentes de 4 à 5%).



- Mais l'essor du vélo à assistance électrique (VAE) et ses performances offertes, pourraient venir remettre en avant l'intérêt du vélo comme mode de déplacement dans le centre-bourg et entre les hameaux de la commune (1 à 10 km).

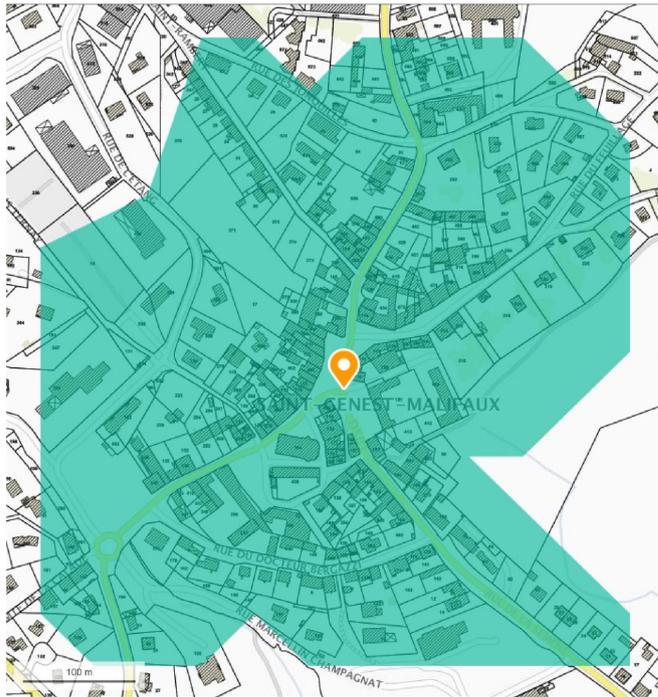


Les déplacements à pied

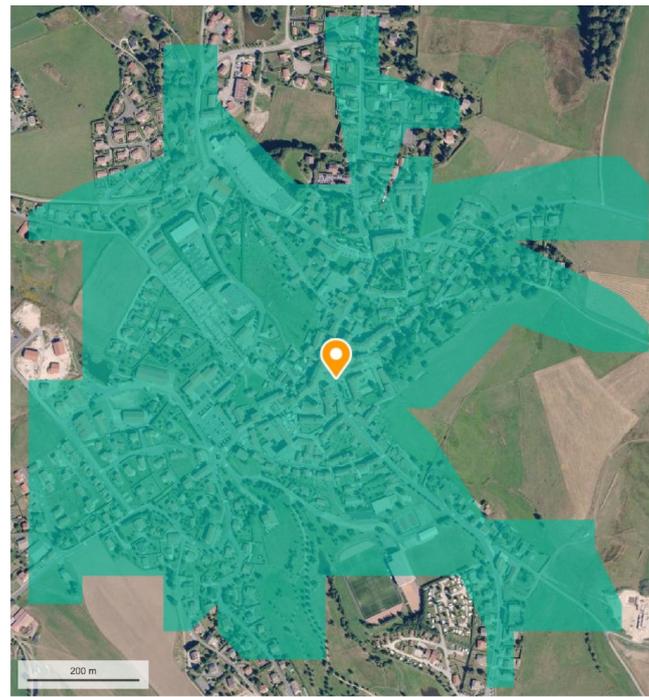
Peut-on être piéton à Saint Genest-Malifaux ?

- La taille du centre-bourg est bien à l'échelle de la marche.
- Cartes isochrones :

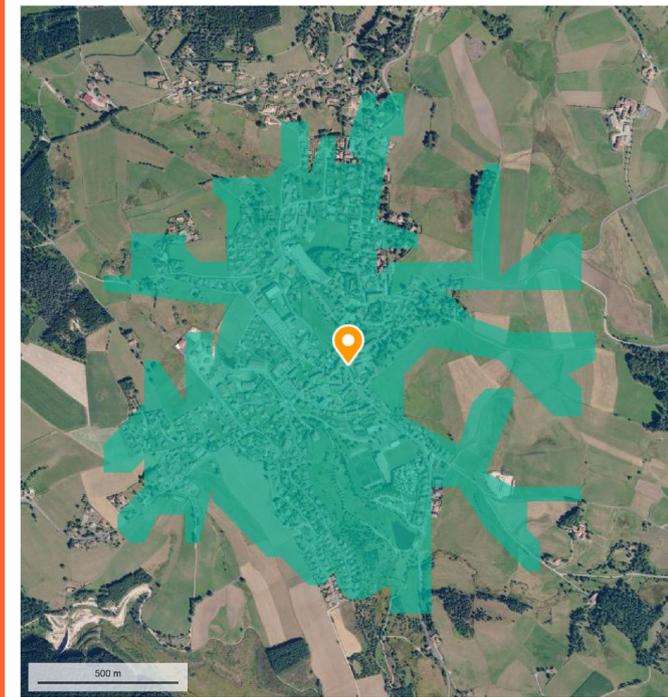
Accès à pied en 5'
depuis la place de la Mairie



Accès à pied en 10'
depuis la place de la Mairie



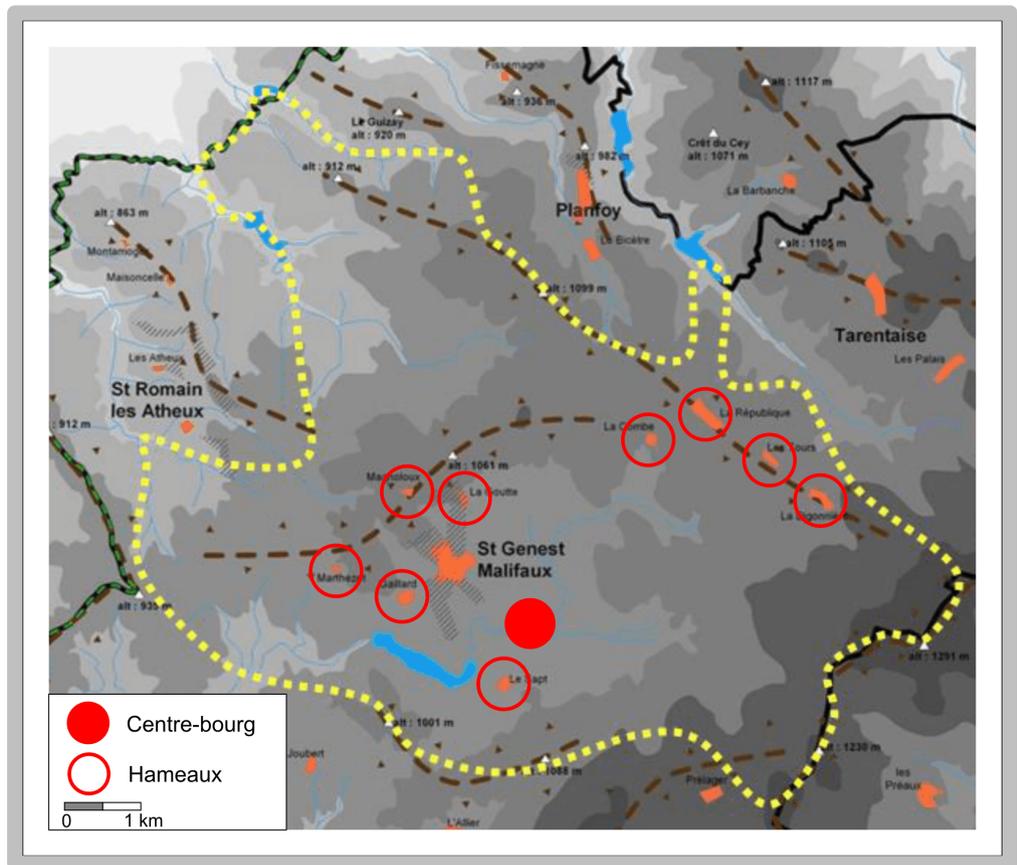
Accès à pied en 15'
depuis la place de la Mairie



Les déplacements à pied

Peut-on être piéton à Saint Genest-Malifaux ?

- Il est donc assez facile d'être piéton en centre-bourg.
- Mais en revanche le recours à la marche est plus difficile pour les déplacements entre les hameaux et le centre.
- La voiture est donc le mode de transport quasi incontournable à l'échelle de l'ensemble du territoire communal.



Les déplacements à pied

Être piéton à Saint Genest-Malifaux

- Le développement urbain du centre-bourg et sa densification se sont accompagnés de la création d'un maillage de voirie, avec le souci d'assurer une continuité aux cheminements piétonniers.
- L'offre de stationnement en centre-bourg permet de trouver une place pour se garer puis de marcher dans des conditions globalement acceptables pour rejoindre sa destination.
- Dans les zones pavillonnaires, de bonnes continuités piétonnes existent mais parfois sous forme de cheminements peu accessibles.



Les déplacements des P.M.R.

Saint Genest-Malifaux est-elle une commune accessible ?

- Un diagnostic de l'accessibilité a été réalisé en janvier 2010.
- Synthèse de l'accessibilité :
 - Rue de l'étang et rue de la Font du Nais : rues conformes ;
 - Place de l'église, place de l'Hôtel de ville, place du pêcher, place Maréchal Foch, rue du Velay : espaces non conformes mais praticables, pouvant présenter un risque non lié à la circulation des véhicules ;
 - Rue de la Semène et rue du Forez : rues non conformes et impraticables ou présentant un risque lié à la circulation des véhicules.



Les déplacements des piétons et des P.M.R.

« *Le point de vue des Génésiens* »

- Rue du Forez
 - « *Largeurs trottoirs insuffisantes pour poussette et fauteuils.* »
- Rue Saint Rambert
 - « *Manque de trottoirs et de places de stationnements.* »
- Rue de l'Etang
 - « *Vitesse excessive ressentie par les piétons ; des voitures roulent au milieu de la route.* »
- Parvis de l'église
 - « *Rue étroite qui fait ralentir ; espace de convivialité et de rencontre pour les piétons.* »
 - « *Trottoirs trop étroits ; lors de cérémonie, la foule déborde sur la route.* »
- Rue de la Semène
 - « *Trottoirs trop étroits et problème pour la circulation des piétons ; stationnement autorisé sur trottoir mais gênant.* »
- Globalement
 - « *Des poubelles qui séjournent plusieurs jours sur trottoirs gênent la circulation des PMR.* »
 - « *Trottoirs pavés à surface inégale qui posent problème aux personnes âgées.* »
 - « *Les nouveaux lotissements sont bien équipés de trottoirs et de cheminements piétons.* »

Le fonctionnement du centre-bourg

L'activité commerciale

- La commune a fait le choix de préserver le commerce de centre-bourg. Tous les types de commerces sont donc représentés sur la commune, à l'exception des grandes surfaces (rejet récent d'une demande d'implantation d'un supermarché de proximité). Les habitants ont la possibilité de faire une grande part de leurs achats courants au village.
- Le commerce de centre-bourg semble bien fonctionner ; il y a peu de turn-over.
- Une étude pré-opérationnelle du Fonds d'Intervention sur les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a été menée fin 2016 :
 - *Un niveau d'attractivité mitigé d'un point de vue urbain malgré une offre de stationnement correcte, (...), et une amélioration de la traversée du bourg, tant piétonne que routière ;*
- La commune accueille 2 marchés hebdomadaires (jeudi et dimanche matins).

Le fonctionnement du centre-bourg

Les principaux services

- 3 établissements scolaires dans le centre-bourg :
 - 1 école primaire publique ;
 - 1 école primaire privée ;
 - 1 collège privé.
- 2 établissements hors centre-bourg :
 - 1 lycée agricole ;
 - 1 école primaire (la République).
- 1 crèche ;
- 1 pôle santé, 1 maison de retraite ;
- 1 cinéma et 1 médiathèque ;
- 1 gendarmerie...

Le fonctionnement du centre-bourg

Les établissements scolaires du centre-bourg

- L'école primaire publique de l'Étang :
 - Elle bénéficie d'une bonne desserte et d'aménagements récents devant son entrée. La proximité de la place du Pêcher est également un atout.
 - Un pédibus est organisé à midi pour emmener les enfants à la cantine du collège.
- L'école primaire privée Saint Joseph :
 - Hors centre-bourg et hors RD, elle est encadrée par 2 rues en sens uniques.
- Le collège privé Saint Régis :
 - L'entrée se fait par la rue du Velay, mais la sortie par la place de l'Église
 - Les habitudes de « dépose-minute » sur la chaussée devant l'entrée, combinées à la circulation de la rue du Velay génèrent une certaine « pagaille ».



Les établissements scolaires du centre-bourg

« *Le point de vue des Génésiens* »

- Rue des Jonquilles et rue St Rambert (École privée Saint Joseph) :
 - « *Le sens unique apporte de la sécurité pour les sorties d'école, augmente les capacités de stationnement dans la rue et il n'y a plus la sortie qui était dangereuse.* »
 - « *Manque de trottoirs et de places de stationnement.* »
- Rue de l'Étang (École publique de l'Étang) :
 - « *Bon gabarit ; trottoirs et cheminements agréables.* »
 - « *Les gens se garent au milieu de la route ou bien sur la place handicapée ou bien devant l'entrée de l'école.* »
- Rue du Velay (devant le collège privé Saint Régis) :
 - « *Cheminement trop étroit depuis la place du pêcher jusqu'au centre ville ; problème des bateaux.* »
 - « *Passage piéton mal positionné ou face à un trottoir non surbaissé.* »
 - « *Sortie des enfants du collège sur la route ; autos qui s'arrêtent devant le collège ; pas de barrières devant le collège.* »
-

Le fonctionnement du centre-bourg

Le stationnement

- Dans le secteur place Foch-mairie-église correspondant au cœur de bourg, on recense environ 126 places de stationnement.
- Dans un deuxième cercle, à proximité immédiate du centre, regroupant la place du Pêcher, la proximité de l'école de l'étang, la rue du feuillage, le haut de la rue de la Semène et la rue Bergazzi, se rajoutent 156 places de stationnement.
- En se référant à la carte isochrone des déplacements piétons, on constate que ce sont au total 282 places de stationnement qui se trouvent à moins de 5 min de marche de la mairie.
- L'enjeu paraît donc moins être l'ampleur de l'offre que la gestion du « turn-over » des stationnements, notamment à proximité des commerces (éviter les voitures ventouses, séparer le stationnement résidentiel du stationnement de courte durée).



Le stationnement

« *Le point de vue des Génésiens* »

- Médiathèque :
« *C'est un bel aménagement avec des parkings en plus.* »
- Rue de la Semène :
« *Le stationnement autorisé sur le trottoir est gênant.* »
- Place Foch
« *Parfois des collégiens qui sortent du car sur la voirie entre les voitures car la place du car est prise par les voitures.* »
- Parking du collège :
« *Le parking du collège est occupé par les profs ou les riverains et les commerçants en permanence et il ne peut pas servir ; aménager des zones bleues sur quelques places ?* »
- Place du Pêcher :
« *Un grand parking gratuit bien situé à l'entrée ouest pour bus, marcheurs, marché, école.* »
- Globalement :
« *Le nombre de places de parking est significatif.* »
« *Il manque des parkings minute respectés.* »
« *Tous les parkings sont gratuits.* »

Le fonctionnement du centre-bourg

Le tourisme

- Saint Genest-Malifaux présente d'indéniables atouts touristiques :
 - Située sur un plateau d'altitude, la commune offre un cadre de vie agréable et des paysages remarquables.
 - Dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Pilat, de multiples activités de plein air sont possibles.
- La commune offre diverses possibilités d'hébergement touristiques :
 - Le camping municipal et les Chalets loisirs *de la Croix de Garry*, situés en limite aval du centre-bourg ;
 - Des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes répartis sur le territoire communal ;
 - Le gîte d'étape communal de la Croix de Garry ;
 - Le gîte de groupe *Montozar* labellisé *Loire Destination Groupes*.

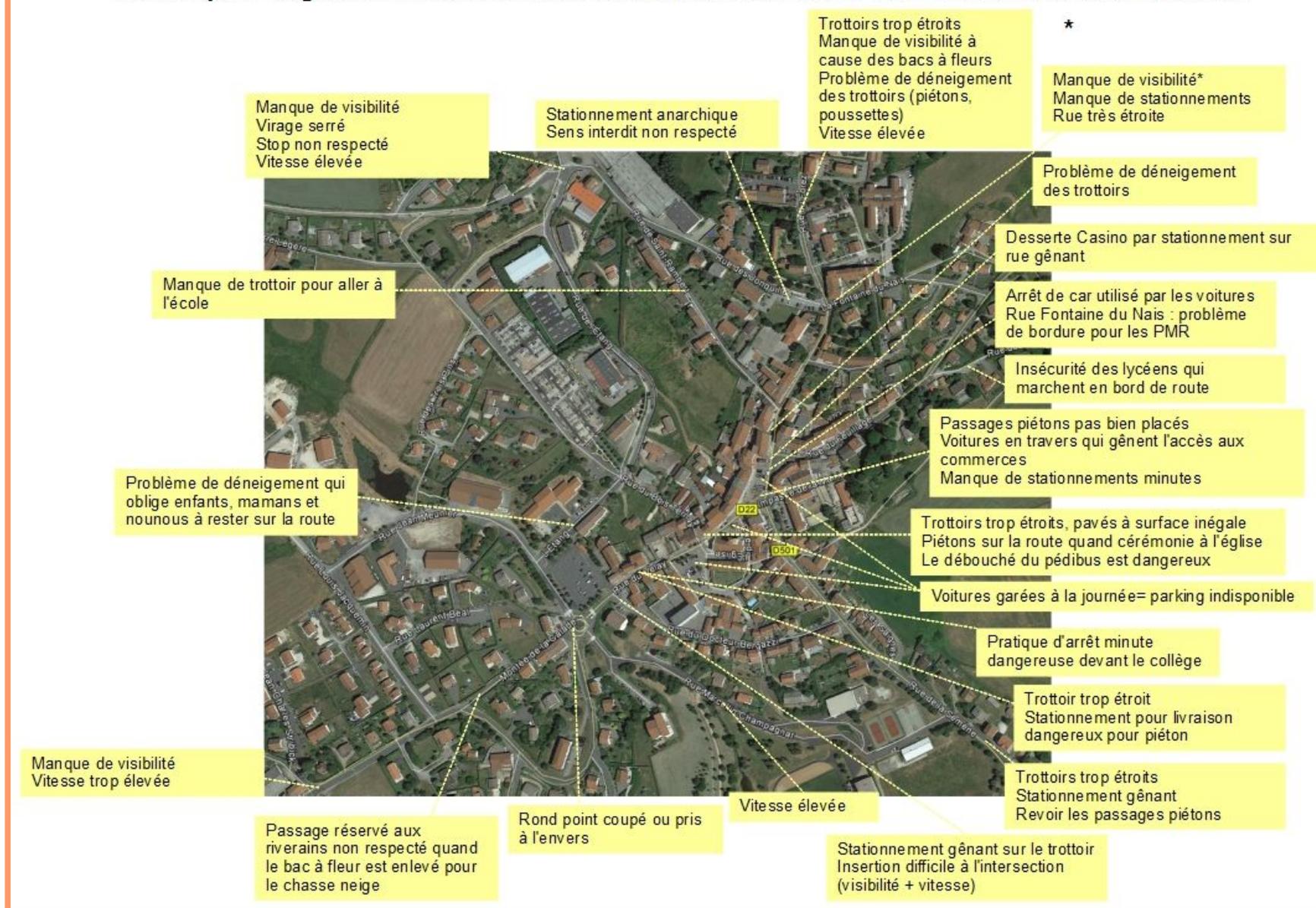


« Le point de vue des Génésiens, en bref »

- Lors de l'enquête, un tiers des personnes interrogées n'avaient pas de remarques ou de critiques à faire.
- Lors de la journée avec les habitants, il ressort un attachement fort à l'animation et à la vie du bourg mais une attente d'une plus grande civilité de la part des automobilistes.
- Les sentiments d'insécurité et d'inconfort les plus forts sont exprimés par les personnes qui se déplacent avec de jeunes enfants et par les personnes âgées.
- Les critiques les plus courantes concernent :
 - la difficulté à stationner parfois dans la zone commerçante (les parking sont vite pleins, souvent occupés à la journée en semaine). La difficulté est signalée aussi les jours de marché et de cérémonie à l'église ;
 - les trottoirs inconfortable pour marcher avec 1 enfant de chaque côté ou avec une poussette ;
 - la vitesse excessive des véhicules ;
 - le déneigement des trottoirs.
- Viennent ensuite des critiques concernant :
 - la rareté des passages piétons dans la zone la plus commerçante ;
 - les problèmes de circulation sur les trottoirs (bateaux difficiles à passer ou défaut d'entretien signalé vers l'église) ;
 - le danger ressenti devant les écoles en raison du stationnement anarchique.

« Le point de vue des Génésiens »

Remarques négatives recueillies lors des ateliers du 4 avril 2017 à Saint Genest-Malifaux



Synthèse de la démarche participative organisée le 4 avril 2017

En conclusion :



Les points clés pour aller plus loin :

- Le centre-bourg est fait pour les piétons ;
- Il n'y a pas d'alternative « de masse » à la voiture pour les déplacements hors centre-bourg ;
- Il faut donc permettre à ceux qui viennent de l'extérieur de pouvoir se garer aisément, puis de rejoindre à pied le centre-bourg ;
- L'offre de stationnement est suffisante mais demande à être mieux organisée pour la rendre plus performante et mieux perçue par les habitants ;
- L'apaisement des vitesses offrira de nouvelles possibilités de cohabitation entre les véhicules motorisés et les modes de déplacement actifs ;
- Les principes d'aménagement devront faciliter les déplacements des Génésiens ;
- On recherchera à améliorer la viabilité hivernale pour tous les modes de déplacement.



Merci de votre attention



Patrice CHAMPON
Cerema Centre-Est
04 74 27 51 24
patrice.champon@cerema.fr

www.cerema.fr

Cerema Centre-Est

Saint Genest-Malifaux - Conseil Municipal du 30 juin 2017